

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 05494

Numéro SIREN : 404 494 387

Nom ou dénomination : LE PARADIS DU FRUIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2017 sous le numéro de dépôt 111371



20171113712016

DATE DEPOT : 16/11/2017

N° DE DEPOT : 111371

N° GESTION : 1996B05494

N° SIREN : 404494387

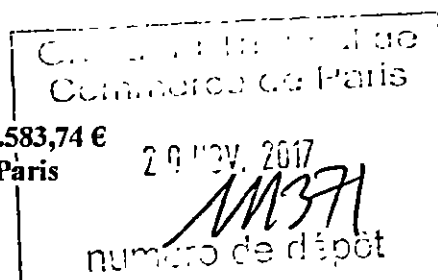
DENOMINATION : LE PARADIS DU FRUIT

ADRESSE : 148 rue de la Roquette 75011 Paris

MILLESIME : 2016

.

LE PARADIS DU FRUIT
Société par actions simplifiée au capital de 2.677.583,74 €
Siège social : 148, rue de la Roquette, 75011 Paris
404 494 387 RCS PARIS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des co-Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe, arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles du résultat fiscal, exposées au cours de l'exercice écoulé, soit 3.160 Euros ainsi que le montant de l'impôt correspondant s'élevant à 1.053 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 1.134.114 Euros, en totalité au report à nouveau, qui sera de ce fait ramené de -1.731.922 Euros à -597.808 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (actionnaires personnes physiques)		Revenus non éligibles à l'abattement (actionnaires personnes morales)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2015	-	-	148.602,27 Euros*
31.12.2014	-	-	148.602,27 Euros*
31.12.2013	-	-	148.602,27 Euros*

* Distribution de dividendes au profit des actions P

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

LE PARADIS DU FRUIT



Comptes annuels
Exercice clos au 31 décembre 2016


COPIE CERTIFIÉE
CONFIRME

SOMMAIRE

1. Nature de l'activité, faits caractéristiques et périmètre de consolidation.....	5
1.1. Nature de l'activité.....	5
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice	5
2. Principes, méthodes et modalités de consolidation.....	6
2.1. Principes généraux.....	6
2.2. Comparabilité des comptes.....	7
2.3. Méthodes comptables	7
2.3.1. Immobilisations incorporelles.....	7
2.3.2. Immobilisations corporelles.....	7
2.3.3. Immobilisations financières	8
2.3.4. Créances	8
2.3.5. Stocks	8
2.3.6. Valeurs mobilières de placement	8
2.3.7. Provisions réglementées.....	8
2.3.8. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice.....	9
2.3.9. Résultat exceptionnel	9
2.3.10. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière.....	9
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	10
4. Autres informations.....	21

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	955 445	619 068	336 377	354 535
Immobilisations corporelles	630 205	606 881	23 324	31 748
Immobilisations financières	20 387 351	2 701 745	17 685 606	19 317 927
ACTIF IMMOBILISE	21 973 001	3 927 694	18 045 307	19 704 210
Créances clients et comptes rattachés	3 666 950	656 140	3 010 810	3 133 122
Autres créances	2 831 723	555 565	2 276 158	1 754 645
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	625 642
Disponibilités	1 912 225	-	1 912 225	1 190 464
Charges constatées d'avance	120 086	-	120 086	39 347
ACTIF CIRCULANT	8 530 983	1 211 705	7 319 278	6 743 220
TOTAL ACTIF	30 503 984	5 139 398	25 364 586	26 447 430

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital	2 677 584	2 889 320
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	6 463 888	8 926 740
Réserve légale	288 932	288 932
Report à nouveau	(1 731 922)	(1 114 415)
Résultat de l'exercice	1 134 114	(617 507)
Provisions réglementées	207 158	269 507
CAPITAUX PROPRES	9 039 754	10 642 578
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts obligataires	3 399 178	8 493 177
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 950 688	1 401 860
Emprunts et dettes financières diverses	4 292 493	4 696 944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710 150	282 530
Dettes fiscales et sociales	972 323	914 935
Autres dettes	-	15 408
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	16 324 832	15 804 853
TOTAL PASSIF	25 364 586	26 447 430

COMPTE DE RESULTAT*(en milliers d'euros)*

COMPTE DE RESULTAT	2016 <i>12 mois</i>	2015 <i>12 mois</i>
Production vendue (biens)	-	-
Production vendue (services)	2 646 895	2 648 374
Produits des activités annexe	1 771 828	1 711 507
Montant net du chiffre d'affaires	4 418 723	4 359 881
Subventions d'exploitation	-	2 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	154 859	5 710
Autres produits	-	18 942
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 573 582	4 386 533
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	9 899	13 013
Autres achats et charges externes	1 939 503	1 451 389
Impôts, taxes et versements assimilés	53 882	80 234
Salaires et traitements	1 033 345	984 133
Charges sociales	432 338	395 055
Dotations aux amortissements et dépréciations	165 787	102 731
Autres charges	64 090	(4 567)
CHARGES D'EXPLOITATION	3 698 844	3 021 988
RESULTAT D'EXPLOITATION	874 737	1 364 545
Produits financiers	336 392	416 631
Charges financières	1 095 230	2 273 495
RESULTAT FINANCIER	(758 838)	(1 856 864)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	115 899	(492 319)
Produits exceptionnels	2 715 425	-
Charges exceptionnelles	2 021 429	644 909
RESULTAT EXCEPTIONNEL	693 996	(644 909)
Impôts sur les bénéfices	(324 219)	(519 721)
RESULTAT NET	1 134 114	(617 507)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Nature de l'activité

La société exerce une activité de bar, restaurant, café, salon de thé, glacier (sur place et à emporter) au travers de 23 filiales, directes ou indirectes.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

▪ **CESSIONS DE RESTAURANTS**

Le groupe a cédé en juin 2016 100% des parts sociales de Paradis Boulogne. Cette opération a généré une plus-moins de 119 milliers d'euros pour un prix de cession de 1.295 milliers d'euros.

Par ailleurs il a cédé, en février 2016, son laboratoire qui était inexploité depuis plus de 3 ans pour un prix de 110 milliers d'euros. Compte tenu de la reprise de la dépréciation qui avait été constatée lors de la clôture 2015, l'opération n'a pas généré de plus ou moins-value.

Enfin, il a cédé la participation qu'il détenait dans la société Sainte-Hemoise pour sa valeur nette comptable, soit 120 milliers d'euros.

▪ **FRANCHISES**

Le restaurant cédé de Boulogne reste un restaurant franchisé.

▪ **FINANCEMENT DE L'ACTIVITE**

L'emprunt obligataire de 3.000 milliers d'euros a été remboursé le 22 décembre 2016 et a été refinancé par dette bancaire. Cet emprunt était rémunéré au taux de 4 % payable annuellement et 11 % faisant l'objet d'une capitalisation.

Suite à ce remboursement, un emprunt bancaire a été souscrit pour un montant de 5.900 milliers d'euros le 22 décembre 2016 sur une durée de 5 ans au taux de 2,75% + EURIBOR 3 mois. Les remboursements sont trimestriels et débiteront le 1^{er} trimestre 2017.

En garantie de cette souscription, les nantissements suivants ont été opérés :

- Nantissement de l'intégralité des titres détenus par le Paradis du Fruit dans la société L&L Georges V ;

- Nantissement de second rang de l'intégralité des titres détenus par le Paradis du Fruit dans les sociétés Paradis Défense et Parit 55.

Parallèlement, la durée des deux contrats d'émission d'obligations a été prorogée au 31 janvier 2022 contre le 31 janvier 2020 initialement.

Enfin, un nouvel emprunt de 383 milliers d'euros a été souscrit auprès de NAXICAP en juin 2016. Cet emprunt a été intégralement remboursé en décembre 2016.

▪ DIVERS

Le 23 décembre 2013, la société avait consenti à ses filiales des abandons de créances sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune. Compte tenu de la performance en 2016 de certaines filiales, les sociétés ont constaté des retours à meilleure fortune. Un produit exceptionnel de 957 milliers d'euros a été comptabilisé à ce titre, conformément aux modalités de calcul mentionnées dans l'avenant du 5 janvier 2016.

Le 24 mai 2016 la société a procédé à une réduction de capital pour 212 milliers d'euros par voie de rachat de 13.889 actions de préférence appartenant aux associés en vue de leur annulation. Cette opération s'est traduite par une réduction de la prime d'émission de 2,5 millions d'euros.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Les redressements portent sur la TVTS à hauteur de 13 milliers d'euros, la CFE pour 12 milliers d'euros et une insuffisance de déclaration de TVA collectée pour 29 milliers d'euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif au Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

L'exercice a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de la première application des règlements ANC n° 2015-06 et n°2015-07 relatifs aux fonds commerciaux qui constitue un changement de méthode comptable mais qui n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société. Les deux périodes peuvent donc être valablement comparées.

2.3. Méthodes comptables

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent dans les comptes pour coût d'acquisition. Le cas échéant, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire à compter de la date de leur première mise en service sur leur durée d'utilisation probable ou sur leur durée de protection juridique. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les durées suivantes sont retenues :

▪ Marque Paradis du fruit :	Non amorti
▪ Droits aux baux	Non amorti
▪ Droit de concession Stark et végétarien	5 ans
▪ Droits d'entrée	5 ans
▪ Licence IV	Non amorti
▪ Logiciels	5 ans

La marque et les droits aux baux font l'objet d'un examen annuel afin de tenir compte d'éventuelles évolutions ayant pu diminuer leur rentabilité et leur valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée. Le test de dépréciation est mis en œuvre par référence à des critères d'évaluation incluant la rentabilité de l'activité et la croissance du chiffre d'affaires.

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises ou produites figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur coût de production, qui tient compte des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

▪ Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
▪ Installations et aménagements	7 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	5 ans
▪ Matériel de transport	5 ans

▪ Mobilier

5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, des créances rattachées aux titres de participations et des titres de participation comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition. Ces frais font l'objet d'un amortissement fiscal sur 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire conformément à la réglementation en vigueur.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Elle est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres détenue, de la plus-value latente sur le fonds de commerce exploité par les filiales et des perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées aux participations sont rémunérées au taux d'intérêt légal. A la clôture de l'exercice, la valeur des créances rattachées est comparée à leur valeur d'inventaire, appréciée en liaison avec la valeur des titres de participation.

2.3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.5. Stocks

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais réintégrées fiscalement.

2.3.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent exclusivement des amortissements dérogatoires relatifs à l'amortissement fiscal du coût d'acquisition des titres comptabilisé au bilan en titres de participation.

2.3.8. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations les justifiant aient été effectuées sont inscrits en produits constatés d'avance.

Les prestations effectuées n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisées en produits d'exploitation par l'intermédiaire du compte "Clients - Factures à établir".

2.3.9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.3.10. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées.

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés et du taux de rotation observé, le montant des indemnités de fin de carrière n'est pas jugé significatif à la clôture de l'exercice.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**NOTE 1 : IMMOBILISATIONS**

L'évolution des immobilisations brutes s'analyse comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2016
Immobilisations incorporelles				
Marque Paradis du Fruit	228 674	-		228 674
Droit de concession Stark	600 000	-		600 000
Droits au bail	280 000	-	(280 000)	-
Droit concept végétarien	-	100 000		100 000
Logiciels	26 192	579		26 771
	1 134 866	100 579	(280 000)	955 445
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	405 741	-		405 741
Matériel et outillage industriel	32 234	-		32 234
Matériel de transport	49 900	-		49 900
Matériel et mobilier de bureau et informatique	132 362	9 968		142 330
	620 237	9 968	-	630 205
Immobilisations financières				
Titres de participation	8 607 453	1	(1 477 629)	7 129 825
Créances rattachées à des participations	13 438 292	2 547 548	(2 749 231)	13 236 609
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	31 221	79	(10 383)	20 918
	22 076 966	2 547 628	(4 237 243)	20 387 351
TOTAL Brut	23 832 068	2 658 176	(4 517 243)	21 973 001

L'évolution des amortissements et dépréciations s'analyse quant à elle comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations incorporelles				
Marque Paradis du Fruit	-	-	-	-
Droit de concession Stark	595 000	5 000		600 000
Droits au bail	170 000	-	(170 000)	-
Droit concept végétarien	-	-		-
Logiciels	15 331	3 737		19 068
	780 331	8 737	(170 000)	619 068
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	397 421	2 975		400 395
Matériel et outillage industriel	31 859	375		32 234
Matériel de transport	36 732	9 980		46 712
Matériel et mobilier de bureau et informatique	122 477	5 063		127 540
	588 489	18 393	-	606 881
Immobilisations financières				
Titres de participation	694 224	-		694 224
Créances rattachées à des participations	2 064 815	95 280	(152 574)	2 007 521
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	2 759 039	95 280	(152 574)	2 701 745
TOTAL Amortissements et Dépréciations	4 127 858	122 409	(322 574)	3 927 694
IMMOBILISATIONS NETTES	19 704 210			18 045 307

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>En euros sauf mention expresse</i>										
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							(1)			
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</i>										
SARL Paradis Bastille	8 000	(338 772)	100	699 876	32 626	549 335	A	-	(3 652)	-
SARL Paradis Défense	8 000	690 460	100	1 665 133	1 665 133		A / C	3 521 503	(278 544)	-
SARL LH3	8 000	431 868	100	1 031 461	1 031 461		A	2 304 288	143 099	-
SARL L&L W5	8 000	(236 407)	100	919 763	919 763	465 417	A / B	1 549 539	(42 060)	-
SARL PS 55	8 000	838 907	99,8	7 984	7 984		A	2 464 828	312 209	-
SARL PB 55	8 000	44 491	99,8	7 984	7 984	299 112	A / B	983 337	4 333	-
SARL PARI T55	8 000	705 014	99,8	7 984	7 984	798 011	A / C	3 441 732	160 652	-
SARL PARBLA 55	8 000	800	99,8	7 984	7 984	34 489	A	1 811 297	50 280	-
SARL PARLYO 55	4 000	607 775	99,8	3 992	3 992		A	3 906 029	203 205	-
SARL PARPROV 55	4 000	(399 565)	99,8	3 992	-	313 622	A	-	4 858	-
SARL BN 55	4 000	401	99,8	3 992	3 992		B	3 840 410	91 573	-
SARL PARBAT 55	8 000	(1 116 818)	99,8	7 984	-	955 986	B	45 385	9 772	-
SARL PAREM 55	8 000	(1 684)	99,8	7 984	7 984			-	(179)	-
SARL EDEN EDEN	7 623	(116 067)	100	86 225	86 225	252 389	B	-	(2 927)	-
SARL SESAME PASSION	7 622	536 705	100	599 330	599 330	187 135	B	1 823 874	102 672	-
SARL OD 55	10 000	(63 648)	99,99	9 999	-	265 953		-	152 573	-
PIZZA 3126	10 400	(573 892)	96,15	10 000	10 000	1 470 849	B	360 115	1 990	-
NITZA RESTO	5 000	(418 615)	100	4 999	-	352 973		8 500	5 178	-
L&L GEORGES V	40 000	445 645	49,9	2 000 000	2 000 000	463 100	C	4 634 371	15 678	-
Renseignements globaux concernant les autres titres										

(1) Les garanties données par la société sont fonction de tranches dont les modalités sont détaillées dans les engagements hors bilan.

NOTE 3 : ETAT DES CREANCES

L'ensemble des autres créances se décompose comme suit :

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	13 236 609	9 923 705	3 312 904
	Autres immobilisations financières	20 918	-	20 918
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux	257 486	257 486	
	Autres créances clients	3 409 464	3 409 464	
	Personnel et comptes rattachés	111	111	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 523 965	28 921	1 495 044
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	157 829	157 829	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	25 161	25 161	
	Débiteurs divers	1 124 657	145 600	979 057
Charges constatées d'avance		120 086	120 086	
TOTAL		19 876 285	14 068 362	5 807 923

Les débiteurs divers à plus d'un an correspondent principalement à la créance sur la cession de la SNC ALEX 55, ex SNC LOUZON FRERES (détenue par la SARL CATHERINE 55).

NOTE 4 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires		3 399 178	399 178		3 000 000
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine	1 367	1 367		
	à plus d'1 an à l'origine	6 949 321	1 528 406	5 420 915	
Emprunts et dettes financières divers		4 292 493	4 292 493		
<i>dont Groupe et associés</i>		4 292 493	4 292 493		
Fournisseurs et comptes rattachés		710 150	710 150		
Personnel et comptes rattachés		130 929	130 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		81 054	81 054		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices	-	-		
	Taxe sur la valeur ajoutée	717 089	717 089		
	Autres impôts, taxes et assimilés	43 251	43 251		
Autres dettes		-	-		
Produits constatés d'avance		-	-		
TOTAL		16 324 832	7 903 917	5 420 915	3 000 000
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		5 900 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		5 683 772			

NOTE 5 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant des plus-values latentes sur VMP est nulle au 31 décembre 2016.

NOTE 6 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont relatives à des charges d'exploitation.

NOTE 7 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur emprunt obligataire	399 178	2 493 177
Intérêts courus bancaires	1 367	2 765
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	134 777	120 216
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés	74 837	57 805
Organismes sociaux à payer	1 662	1 012
Primes et frais à payer au personnel	1 729	2 060
Impôts et taxes à payer	43 251	34 791
TOTAL	656 801	2 711 826

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients		
Factures à établir	19 200	182 656
Trésorerie		
Intérêts à recevoir	-	2 005
TOTAL	19 200	184 661

NOTE 8 : PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

▪ *Variation des capitaux propres*

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	Provisions régl.	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/15	2 889 320	8 926 740	288 932	(1 114 415)	(617 507)	269 507	10 642 578
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(617 507)	617 507		-
Réduction de capital	(211 736)	(2 314 250)					(2 525 986)
Distribution de dividendes		(148 602)					(148 602)
Résultat de l'exercice N					1 134 114		1 134 114
Variation des amortissements dérogatoires						(62 349)	(62 349)
Capitaux propres au 31/12/16	2 677 584	6 463 888	288 932	(1 731 922)	1 134 114	207 158	9 039 754

▪ *Composition du capital*

Au 31 décembre 2016, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 2.677.584 euros et est composé de 175.638 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

▪ *Capital potentiel*

Tableau de dilution potentielle du capital	
<i>Nature</i>	<i>BSA</i>
Date d'assemblée	11-déc-12
Date du conseil d'administration	N/A
Nombre d'actions pouvant être souscrites	8 444
Prix de souscription unitaire des bons (€)	4,97
Prix de souscription unitaire des actions (€)	197,42
Nombre d'actions pouvant être souscrite par les mandataires sociaux	8 444
Point de départ d'exercice	11-déc-2012
Date d'expiration	10-déc-2022
Modalités d'exercice	A tout moment
Nombre de BSA exercées	-
Nombre de BSA caduques	-
Nombre de BSA en vie	8 444
<i>Augmentation de capital potentielle :</i>	
- en nombre d'actions	8 444
- en valeur	128 728

NOTE 10 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dépréciations s'analysent comme suit :

TABEAU DES DEPRECIATIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	170 000	-	(170 000)	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 759 039	95 280	(152 574)	2 701 745
Stocks	-	-	-	-
Créances clients	612 762	43 378	-	656 140
Autres créances	449 692	105 873	-	555 565
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	3 991 493	244 531	(322 574)	3 913 450
<i>dont exploitation</i>		<i>138 658</i>	<i>(152 574)</i>	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>105 873</i>	<i>(170 000)</i>	

Il n'existe pas de provisions pour risques et charges.

NOTE 11 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

	31/12/2016			31/12/2015
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Ventes de produits finis	-	-	-	-
Référencement	1 648 546	123 282	1 771 828	1 711 507
Royalties / Publicité / Droits d'entrée	2 461 116	-	2 461 116	2 445 926
Autres prestations	185 779	-	185 779	202 448
TOTAL	4 295 441	123 282	4 418 723	4 359 881

NOTE 12 : CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

L'entreprise bénéficie du CICE calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2016, il s'élève à 17.805 euros, comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il finance principalement les efforts en matière d'investissement.

NOTE 13 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	3 991 493	244 531	(322 574)	3 913 450
Provisions réglementées	269 507	1 200	(63 549)	207 158
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Sous-Total		245 731	(386 123)	
Amortissements		27 129	-	
TOTAL		272 860	(386 123)	
<i>dont exploitation</i>		<i>165 787</i>	<i>(152 574)</i>	
<i>dont financier</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>107 073</i>	<i>(233 549)</i>	

NOTE 14 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.

Les charges et produits exceptionnels se détaillent comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Dépréciations et provisions	170 000	105 873
Amortissements dérogatoires	63 549	1 200
Amendes et pénalités		5 627
Retour à meilleure fortune sur abandons de créances	957 084	
Divers		151 100
Opérations de capital		
Cession immobilisations incorporelles	110 000	280 000
Cession immobilisations corporelles		
Cession immobilisations financières	1 414 792	1 477 629
TOTAL	2 715 425	2 021 429

NOTE 15 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

La fiscalité latente ou différée est la suivante :

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provision réglementées		269 507	63 549	1 200		207 158
TOTAL	-	269 507	63 549	1 200	-	207 158
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement en absence d'intégration	3 183 642		136 951		3 320 593	

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2014 entre la société et ses filiales.

L'éventuelle économie d'impôt sur les sociétés et de contributions de toute nature assises sur l'impôt sur les sociétés qui résulte de l'application du régime de fiscalité de groupe est en principe définitivement acquise à la société intégrante.

Un produit d'impôt de 324.219 euros a été comptabilisé à ce titre dans les comptes de la société correspondant à la neutralisation de la charge d'impôt des filiales.

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits reportables du groupe fiscal s'élève à 450.397 euros.

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ Engagements financiers donnés

➤ *Garanties des emprunts du Groupe*

La société a signé le 16 Février 2011 une convention d'ouverture de crédit d'un montant total de 25,8 millions d'euros comportant quatre crédits amortissables.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2015, portant le crédit à un montant de 27 millions d'euros afin de permettre à la société de financer les travaux de rénovation du restaurant de sa filiale Paradis Défense SARL.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 22 décembre 2016, portant le crédit à un montant de 32.9 millions d'euros afin de permettre à la société de rembourser intégralement et par anticipation les obligations émises en 2011 et rembourser intégralement par anticipation le crédit contracté par sa filiale la SA L L GEORGE V le 23 avril 2015 auprès de la banque CIC.

- La tranche A est destinée à refinancer l'endettement moyen terme au 31 décembre 2010 et d'un montant de 11.800 milliers d'euros ;
- La tranche B d'un montant de 14.000 milliers d'euros est destinée à financer la création de nouveaux restaurants et l'acquisition de franchisés.
- La tranche B4 d'un montant de 1.200 milliers d'euros est destinée à financer les travaux du restaurant situé au centre commercial de la Défense.
- La tranche C d'un montant de 5.900 milliers d'euros est destiné à refinancer l'emprunt obligataire de 3 millions d'euros qui était rémunéré à 4 % payable annuellement et 11 % faisant l'objet d'une capitalisation.

Les emprunts sont garantis par des sûretés réelles :

- nantissement de 100 % des parts sociales détenues par La SAS LE PARADIS DU FRUIT ;
- nantissement de 100 % des actions détenues par La SAS LE PARADIS DU FRUIT ;
- cession de créances professionnelles de la SARL JANES ;
- cession de créances professionnelles de la SARL SESAME PASSION ;
- Promesses de donner en nantissement les parts sociales ou le fonds de commerce acquis.

Soit au 31/12/2016 :

Au titre de la tranche A

Nantissements des parts sociales ou actions

- nantissement de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS BASTILLE
- nantissement de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS DEFENSE
- nantissement de 100 % des parts de la SARL LH5
- nantissement de 100 % des parts de la SARL L & L W 5
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PS 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PB 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARIT 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARBLA 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARLYO 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARPROV 55

Nantissements des fonds de commerces exploités par les sociétés

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS DEFENSE situé Centre Commercial La Défense 92800 PUTEAUX..
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société LH 5 situé 1, rue Saint Honoré 75001 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société L L W 5 situé 32, avenue de Wagram 75008 PARIS.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PS 55 situé Parc Sénart 2 Local 3a Zac du carré Le Trait d'union 77127 LIEUSAIN.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PB 55 situé 1, rue des Tournelles 75004 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARIT 55 situé 30 bld des Italiens 75009 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARBLA 55 situé au Centre commercial BLAGNAC, 2 rue Emile Zola.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARLYO 55 situé au Centre commercial Lyon Part Dieu, 17 rue du docteur Bouchu 69003 LYON.

Au titre de la tranche B

Nantissements des parts sociales ou actions

- nantissement de 100 % des parts de la SARL BONNE NOUVELLE 55
- nantissement de 100 % des actions de la SAS PARBAT 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL EDEN EDEN
- nantissement de 100 % des parts de la SARL SESAME PASSION
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PIZZAS 3126
- nantissement de 100 % des actions de la SAS PARADIS CAPITOLE
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARADIS SAINT MICHEL

Nantissements des fonds de commerces exploités par les sociétés

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PB 55 situé 1, rue des Tournelles 75004 PARIS

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société SESAME PASSION situé Centre Commercial Vélizy 2 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société L L W 5 situé au 32 avenue de Wagram 75008 PARIS
- Nantissement du fonds de commerce exploité par la société BONNE NOUVELLE 55 situé au Centre Commercial de Lyon Confluens (69)
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS CAPITOLE SASU situé au 10, Place du Capitole 31000 TOULOUSE
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS SAINT MICHEL situé au 2, Place Saint-Michel 75006 PARIS

Au titre de la tranche C

- nantissement en second rang de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS DEFENSE ;
- nantissement en second rang de 100 % des parts de la SARL PARIT 55
- nantissement des actions détenues de la SA L L GEORGES EN SECOND RANG

Les encours des emprunts s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) :

EMPRUNT TRANCHE A	EMPRUNT INITIAL	EN COURS 31/12/2016
SAS PARADIS DU FRUIT	3 865	788
SNC LOUZON FRERES	233	-
SARL RESTAURANT VICTOR	399	-
SARL PARADIS BOULOGNE	226	-
SARL PARADIS DEFENSE	708	171
SARL LH5	632	152
SARL LL W 5	369	89
SARL P5 55	321	77
SARL PB 55	542	131
SARL PARIT 55	1 656	399
SARL PARLYO 55	1 204	290
SARL PARPROV 55	1 024	-
SARL PARBLA 55	621	150

11 800	2 247
--------	-------

EMPRUNT TRANCHE B

SAS PARADIS DU FRUIT	750	261
SARL SEAME PASSION	750	261
SARL LL W 5	700	244
SARL PBS5	400	139
SARL BONNE NOUVELLE 55	1 920	669
SAS PARBAT 55	2 400	-
SARLP PIZZA 3126	788	359
SARL PARADIS CAPITOLE	2 349	1 069
SARL PARADIS SAINT MICHEL	3 862	446

13 918	3 448
--------	-------

EMPRUNT TRANCHE B4

SARL PARADIS DEFENSE	1 200	1 200
----------------------	-------	-------

1 200	1 200
-------	-------

EMPRUNT TRANCHE C

SAS PARADIS DU FRUIT	5 900	5 900
----------------------	-------	-------

5 900	5 900
-------	-------

TOTAL DETTES STRUCTUREES	32 818	12 796
--------------------------	--------	--------

Le contrat d'emprunt fait l'objet d'un SWAP de taux depuis le 20 février 2017 pour un montant de 5.605 milliers d'euros au taux fixe de 0.275 % l'an.

Une charge financière de 182 milliers d'euros a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour la couverture SWAP.

➤ **Engagements relatifs à l'exigibilité de la dette financière**

Le contrat d'emprunt souscrit en 2011 avec la Banque Populaire comprend des covenants (évolutifs pour chaque clôture). Les covenants à respecter au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- Le ratio Leverage (Dette financière nette consolidée / EBE consolidé) doit être inférieur à 1,4
- Le ratio Gearing (Dette financière nettes consolidée / Fonds propres consolidés) doit être inférieur à 1
- Le ratio Couverture (Cash flow disponible consolidé / Service de la dette financière nette consolidée) doit être supérieur à 1,2 (à défaut, la trésorerie consolidée doit s'établir à un niveau excédent 3,5 millions d'euros)

Au 31 décembre 2016, les comptes courants ont été exclus des dettes financières car ils ne sont plus bloqués.

La non application de ces ratios entraîne la possibilité de demander le remboursement anticipé de la dette financière. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2016.

▪ **Engagements financiers reçus**

Les abandons de créances consentis à ses filiales sont accompagnés d'une clause de retour à meilleure fortune à horizon 7 ans. Les engagements financiers reçus à ce titre sont les suivants :

Engagements reçus	31/12/2016	31/12/2015
Engagements financiers		
Engagements de retour à meilleure fortune	3 888 916	4 846 000
TOTAL	3 888 916	4 846 000

▪ **Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière**

Compte tenu de la taille des effectifs, du turnover et de l'ancienneté moyenne des salariés de la société, cette information n'est pas jugée significative.

▪ **Autres engagements**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 17 : EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2016 s'élève à 19 personnes, contre 19 personnes pour l'exercice 2015.

NOTE 18 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2016 aux organes de direction de la société consolidante à raison de leurs fonctions dans les sociétés du groupe n'est pas indiqué car il reviendrait à communiquer le montant des rémunérations individuelles.

NOTE 19 : CONSOLIDATION DES COMPTES

La société Paradis du Fruit S.A.S est la société mère qui établit des comptes consolidés.

FIDEXIA AUDIT & CONSEIL

11, rue de la Boétie
75008 Paris

S.A.R.L. au capital de € 100.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

FITOUSSI AUDIT

8, rue Octave Feuillet
75116 Paris

S.A.S. au capital de € 1.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

LE PARADIS DU FRUIT

Société par actions simplifiée au capital de 2.677.584 €

Siège social : 148 rue de la Roquette – 75011 PARIS

RCS : PARIS B 404 494 387

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Paradis du Fruit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 2.3.3 « immobilisations financières » de l'annexe, votre société peut être amenée à constater une provision pour dépréciation des titres de participation et des créances lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire déterminées et à revoir les calculs effectués par votre société.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation sur les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, comme décrit dans la note 2.3.4 « Créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

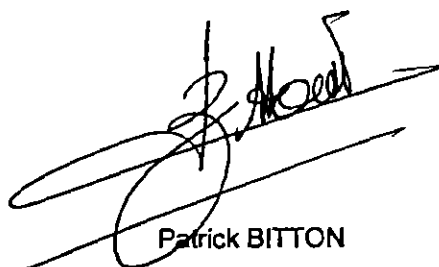
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 13 juin 2017

Les commissaires aux comptes

FIDEXIA Audit & Conseil



Patrick BITTON

FITOUSSI AUDIT



Gaston FITOUSSI

SOMMAIRE

1. Nature de l'activité, faits caractéristiques et périmètre de consolidation	5
1.1. Nature de l'activité.....	5
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	5
2. Principes, méthodes et modalités de consolidation.....	6
2.1. Principes généraux	6
2.2. Comparabilité des comptes	7
2.3. Méthodes comptables.....	7
2.3.1. Immobilisations incorporelles.....	7
2.3.2. Immobilisations corporelles.....	7
2.3.3. Immobilisations financières.....	8
2.3.4. Créances.....	8
2.3.5. Stocks.....	8
2.3.6. Valeurs mobilières de placement	8
2.3.7. Provisions réglementées.....	8
2.3.8. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice	9
2.3.9. Résultat exceptionnel	9
2.3.10. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière.....	9
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat.....	10
4. Autres informations	21

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	955 445	619 068	336 377	354 535
Immobilisations corporelles	630 205	606 881	23 324	31 748
Immobilisations financières	20 387 351	2 701 745	17 685 606	19 317 927
ACTIF IMMOBILISE	21 973 001	3 927 694	18 045 307	19 704 210
Créances clients et comptes rattachés	3 666 950	656 140	3 010 810	3 133 122
Autres créances	2 831 723	555 565	2 276 158	1 754 645
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	625 642
Disponibilités	1 912 225	-	1 912 225	1 190 464
Charges constatées d'avance	120 086	-	120 086	39 347
ACTIF CIRCULANT	8 530 983	1 211 705	7 319 278	6 743 220
TOTAL ACTIF	30 503 984	5 139 398	25 364 586	26 447 430

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital	2 677 584	2 889 320
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	6 463 888	8 926 740
Réserve légale	288 932	288 932
Report à nouveau	(1 731 922)	(1 114 415)
Résultat de l'exercice	1 134 114	(617 507)
Provisions réglementées	207 158	269 507
CAPITAUX PROPRES	9 039 754	10 642 578
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts obligataires	3 399 178	8 493 177
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 950 688	1 401 860
Emprunts et dettes financières diverses	4 292 493	4 696 944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710 150	282 530
Dettes fiscales et sociales	972 323	914 935
Autres dettes	-	15 408
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	16 324 832	15 804 853
TOTAL PASSIF	25 364 586	26 447 430

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2016 <i>12 mois</i>	2015 <i>12 mois</i>
Production vendue (biens)	-	-
Production vendue (services)	2 646 895	2 648 374
Produits des activités annexe	1 771 828	1 711 507
Montant net du chiffre d'affaires	4 418 723	4 359 881
Subventions d'exploitation	-	2 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	154 859	5 710
Autres produits	-	18 942
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 573 582	4 386 533
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	9 899	13 013
Autres achats et charges externes	1 939 503	1 451 389
Impôts, taxes et versements assimilés	53 882	80 234
Salaires et traitements	1 033 345	984 133
Charges sociales	432 338	395 055
Dotations aux amortissements et dépréciations	165 787	102 731
Autres charges	64 090	(4 567)
CHARGES D'EXPLOITATION	3 698 844	3 021 988
RESULTAT D'EXPLOITATION	874 737	1 364 545
Produits financiers	336 392	416 631
Charges financières	1 095 230	2 273 495
RESULTAT FINANCIER	(758 838)	(1 856 864)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	115 899	(492 319)
Produits exceptionnels	2 715 425	-
Charges exceptionnelles	2 021 429	644 909
RESULTAT EXCEPTIONNEL	693 996	(644 909)
Impôts sur les bénéfices	(324 219)	(519 721)
RESULTAT NET	1 134 114	(617 507)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Nature de l'activité

La société exerce une activité de bar, restaurant, café, salon de thé, glacier (sur place et à emporter) au travers de 23 filiales, directes ou indirectes.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

▪ CESSIONS DE RESTAURANTS

Le groupe a cédé en juin 2016 100% des parts sociales de Paradis Boulogne. Cette opération a généré une plus-moins de 119 milliers d'euros pour un prix de cession de 1.295 milliers d'euros.

Par ailleurs il a cédé, en février 2016, son laboratoire qui était inexploité depuis plus de 3 ans pour un prix de 110 milliers d'euros. Compte tenu de la reprise de la dépréciation qui avait été constatée lors de la clôture 2015, l'opération n'a pas généré de plus ou moins-value.

Enfin, il a cédé la participation qu'il détenait dans la société Sainte-Hemoise pour sa valeur nette comptable, soit 120 milliers d'euros.

▪ FRANCHISES

Le restaurant cédé de Boulogne reste un restaurant franchisé.

▪ FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

L'emprunt obligataire de 3.000 milliers d'euros a été remboursé le 22 décembre 2016 et a été refinancé par dette bancaire. Cet emprunt était rémunéré au taux de 4 % payable annuellement et 11 % faisant l'objet d'une capitalisation.

Suite à ce remboursement, un emprunt bancaire a été souscrit pour un montant de 5.900 milliers d'euros le 22 décembre 2016 sur une durée de 5 ans au taux de 2,75% + EURIBOR 3 mois. Les remboursements sont trimestriels et débiteront le 1^{er} trimestre 2017.

En garantie de cette souscription, les nantissements suivants ont été opérés :

- Nantissement de l'intégralité des titres détenus par le Paradis du Fruit dans la société L&L Georges V ;

- Nantissement de second rang de l'intégralité des titres détenus par le Paradis du Fruit dans les sociétés Paradis Défense et Parit 55.

Parallèlement, la durée des deux contrats d'émission d'obligations a été prorogée au 31 janvier 2022 contre le 31 janvier 2020 initialement.

Enfin, un nouvel emprunt de 383 milliers d'euros a été souscrit auprès de NAXICAP en juin 2016. Cet emprunt a été intégralement remboursé en décembre 2016.

▪ DIVERS

Le 23 décembre 2013, la société avait consenti à ses filiales des abandons de créances sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune. Compte tenu de la performance en 2016 de certaines filiales, les sociétés ont constaté des retours à meilleure fortune. Un produit exceptionnel de 957 milliers d'euros a été comptabilisé à ce titre, conformément aux modalités de calcul mentionnées dans l'avenant du 5 janvier 2016.

Le 24 mai 2016 la société a procédé à une réduction de capital pour 212 milliers d'euros par voie de rachat de 13.889 actions de préférence appartenant aux associés en vue de leur annulation. Cette opération s'est traduite par une réduction de la prime d'émission de 2,5 millions d'euros.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Les redressements portent sur la TVTS à hauteur de 13 milliers d'euros, la CFE pour 12 milliers d'euros et une insuffisance de déclaration de TVA collectée pour 29 milliers d'euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif au Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

L'exercice a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de la première application des règlements ANC n° 2015-06 et n°2015-07 relatifs aux fonds commerciaux qui constitue un changement de méthode comptable mais qui n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société. Les deux périodes peuvent donc être valablement comparées.

2.3. Méthodes comptables

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent dans les comptes pour coût d'acquisition. Le cas échéant, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire à compter de la date de leur première mise en service sur leur durée d'utilisation probable ou sur leur durée de protection juridique. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les durées suivantes sont retenues :

▪ Marque Paradis du fruit :	Non amorti
▪ Droits aux baux	Non amorti
▪ Droit de concession Stark et végétarien	5 ans
▪ Droits d'entrée	5 ans
▪ Licence IV	Non amorti
▪ Logiciels	5 ans

La marque et les droits aux baux font l'objet d'un examen annuel afin de tenir compte d'éventuelles évolutions ayant pu diminuer leur rentabilité et leur valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est comptabilisée. Le test de dépréciation est mis en œuvre par référence à des critères d'évaluation incluant la rentabilité de l'activité et la croissance du chiffre d'affaires.

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises ou produites figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur coût de production, qui tient compte des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

▪ Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
▪ Installations et aménagements	7 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	5 ans
▪ Matériel de transport	5 ans

▪ Mobilier**5 ans**

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, des créances rattachées aux titres de participations et des titres de participation comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition. Ces frais font l'objet d'un amortissement fiscal sur 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire conformément à la réglementation en vigueur.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Elle est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres détenue, de la plus-value latente sur le fonds de commerce exploité par les filiales et des perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées aux participations sont rémunérées au taux d'intérêt légal. A la clôture de l'exercice, la valeur des créances rattachées est comparée à leur valeur d'inventaire, appréciée en liaison avec la valeur des titres de participation.

2.3.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.5. Stocks

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais réintégrées fiscalement.

2.3.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent exclusivement des amortissements dérogatoires relatifs à l'amortissement fiscal du coût d'acquisition des titres comptabilisé au bilan en titres de participation.

2.3.8. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations les justifiant aient été effectuées sont inscrits en produits constatés d'avance.

Les prestations effectuées n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisées en produits d'exploitation par l'intermédiaire du compte "Clients - Factures à établir".

2.3.9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.3.10. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées.

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés et du taux de rotation observé, le montant des indemnités de fin de carrière n'est pas jugé significatif à la clôture de l'exercice.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations brutes s'analyse comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2016
Immobilisations incorporelles				
Marque Paradis du Fruit	228 674	-		228 674
Droit de concession Stark	600 000	-		600 000
Droits au bail	280 000	-	(280 000)	-
Droit concept végétarien	-	100 000		100 000
Logiciels	26 192	579		26 771
	1 134 866	100 579	(280 000)	955 445
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	405 741	-		405 741
Matériel et outillage industriel	32 234	-		32 234
Matériel de transport	49 900	-		49 900
Matériel et mobilier de bureau et informatique	132 362	9 968		142 330
	620 237	9 968	-	630 205
Immobilisations financières				
Titres de participation	8 607 453	1	(1 477 629)	7 129 825
Créances rattachées à des participations	13 438 292	2 547 548	(2 749 231)	13 236 609
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	31 221	79	(10 383)	20 918
	22 076 966	2 547 628	(4 237 243)	20 387 351
TOTAL Brut	23 832 068	2 658 176	(4 517 243)	21 973 001

L'évolution des amortissements et dépréciations s'analyse quant à elle comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations incorporelles				
Marque Paradis du Fruit	-	-	-	-
Droit de concession Stark	595 000	5 000		600 000
Droits au bail	170 000	-	(170 000)	-
Droit concept végétarien	-	-		-
Logiciels	15 331	3 737		19 068
	780 331	8 737	(170 000)	619 068
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	397 421	2 975		400 395
Matériel et outillage industriel	31 859	375		32 234
Matériel de transport	36 732	9 980		46 712
Matériel et mobilier de bureau et informatique	122 477	5 063		127 540
	588 489	18 393	-	606 881
Immobilisations financières				
Titres de participation	694 224	-		694 224
Créances rattachées à des participations	2 064 815	95 280	(152 574)	2 007 521
Prêts	-	-		-
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	2 759 039	95 280	(152 574)	2 701 745
TOTAL Amortissements et Dépréciations	4 127 858	122 409	(322 574)	3 927 694
IMMOBILISATIONS NETTES	19 704 210			18 045 307

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capita détenue (en%)	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
En euros sauf mention expresse										
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							(1)			
Filiales (plus de 50 % du capital détenu):										
SARL Paradis Bastille	8 000	(338 772)	100	699 876	32 626	549 335	A	-	(3 652)	-
SARL Paradis Défense	8 000	690 460	100	1 665 133	1 665 133		A / C	3 521 503	(278 544)	-
SARL LHS	8 000	431 868	100	1 031 461	1 031 461		A	2 304 288	143 099	-
SARL L&L W5	8 000	(236 407)	100	919 763	919 763	465 417	A / B	1 549 539	(42 060)	-
SARL PS 55	8 000	838 907	99,8	7 984	7 984		A	2 464 828	312 209	-
SARL PB 55	8 000	44 491	99,8	7 984	7 984	299 112	A / B	983 337	4 333	-
SARL PARI T35	8 000	705 014	99,8	7 984	7 984	798 011	A / C	3 441 732	160 652	-
SARL PARBLA 55	8 000	800	99,8	7 984	7 984	34 489	A	1 811 297	50 280	-
SARL PARLYO 55	4 000	607 775	99,8	3 992	3 992		A	3 906 029	203 205	-
SARL PARPROV 55	4 000	(399 565)	99,8	3 992	-	313 622	A	-	4 858	-
SARL BN 55	4 000	401	99,8	3 992	3 992		B	3 840 410	91 573	-
SARL PARBAT 55	8 000	(1 116 818)	99,8	7 984	-	955 986	B	45 385	9 772	-
SARL PAREM 55	8 000	(1 684)	99,8	7 984	7 984			-	(179)	-
SARL EDEN EDEN	7 623	(116 067)	100	86 225	86 225	252 389	B	-	(2 927)	-
SARL SESAME PASSION	7 622	536 705	100	599 330	599 330	187 135	B	1 823 874	102 672	-
SARL OD 55	10 000	(63 648)	99,99	9 999	-	265 953		-	152 573	-
PIZZA 3126	10 400	(573 892)	96,15	10 000	10 000	1 470 849	B	360 115	1 990	-
NITZA RESTO	5 000	(418 615)	100	4 999	-	352 973		8 500	5 178	-
L&L GEORGES V	40 000	445 645	49,9	2 000 000	2 000 000	463 100	C	4 634 371	15 678	-
Renseignements globaux concernant les autres titres										

(1) Les garanties données par la société sont fonction de tranches dont les modalités sont détaillées dans les engagements hors bilan.

NOTE 3 : ETAT DES CREANCES

L'ensemble des autres créances se décompose comme suit :

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	13 236 609	9 923 705	3 312 904
	Autres immobilisations financières	20 918	-	20 918
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux	257 486	257 486	
	Autres créances clients	3 409 464	3 409 464	
	Personnel et comptes rattachés	111	111	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 523 965	28 921	1 495 044
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	157 829	157 829	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	25 161	25 161	
	Débiteurs divers	1 124 657	145 600	979 057
Charges constatées d'avance		120 086	120 086	
TOTAL		19 876 285	14 068 362	5 807 923

Les débiteurs divers à plus d'un an correspondent principalement à la créance sur la cession de la SNC ALEX 55, ex SNC LOUZON FRERES (détenue par la SARL CATHERINE 55).

NOTE 4 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires		3 399 178	399 178	5 420 915	3 000 000
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine	1 367	1 367		
	à plus d'1 an à l'origine	6 949 321	1 528 406		
Emprunts et dettes financières divers		4 292 493	4 292 493		
<i>dont Groupe et associés</i>		4 292 493	4 292 493		
Fournisseurs et comptes rattachés		710 150	710 150	5 420 915	3 000 000
Personnel et comptes rattachés		130 929	130 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		81 054	81 054		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices	-	-		
	Taxe sur la valeur ajoutée	717 089	717 089		
	Autres impôts, taxes et assimilés	43 251	43 251		
Autres dettes		-	-	5 420 915	3 000 000
Produits constatés d'avance		-	-		
TOTAL		16 324 832	7 903 917		
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		5 900 000			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		5 683 772			

NOTE 5 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant des plus-values latentes sur VMP est nulle au 31 décembre 2016.

NOTE 6 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont relatives à des charges d'exploitation.

NOTE 7 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur emprunt obligataire	399 178	2 493 177
Intérêts courus bancaires	1 367	2 765
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	134 777	120 216
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés	74 837	57 805
Organismes sociaux à payer	1 662	1 012
Primes et frais à payer au personnel	1 729	2 060
Impôts et taxes à payer	43 251	34 791
TOTAL	656 801	2 711 826

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients		
Factures à établir	19 200	182 656
Trésorerie		
Intérêts à recevoir	-	2 005
TOTAL	19 200	184 661

NOTE 8 : PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

▪ *Variation des capitaux propres*

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	Provisions régl.	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/15	2 889 320	8 926 740	288 932	(1 114 415)	(617 507)	269 507	10 642 578
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(617 507)	617 507		-
Réduction de capital	(211 736)	(2 314 250)					(2 525 986)
Distribution de dividendes		(148 602)					(148 602)
Résultat de l'exercice N					1 134 114		1 134 114
Variation des amortissements dérogatoires						(62 349)	(62 349)
Capitaux propres au 31/12/16	2 677 584	6 463 888	288 932	(1 731 922)	1 134 114	207 158	9 039 754

▪ *Composition du capital*

Au 31 décembre 2016, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 2.677.584 euros et est composé de 175.638 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

▪ *Capital potentiel*

Tableau de dilution potentielle du capital	
<i>Nature</i>	<i>BSA</i>
Date d'assemblée	11-déc-12
Date du conseil d'administration	N/A
Nombre d'actions pouvant être souscrites	8 444
Prix de souscription unitaire des bons (€)	4,97
Prix de souscription unitaire des actions (€)	197,42
Nombre d'actions pouvant être souscrite par les mandataires sociaux	8 444
Point de départ d'exercice	11-déc-2012
Date d'expiration	10-déc-2022
Modalités d'exercice	A tout moment
Nombre de BSA exercées	-
Nombre de BSA caduques	-
Nombre de BSA en vie	8 444
<i>Augmentation de capital potentielle :</i>	
- en nombre d'actions	8 444
- en valeur	128 728

NOTE 10 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dépréciations s'analysent comme suit :

TABEAU DES DEPRECIATIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	170 000	-	(170 000)	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 759 039	95 280	(152 574)	2 701 745
Stocks	-	-	-	-
Créances clients	612 762	43 378	-	656 140
Autres créances	449 692	105 873	-	555 565
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	3 991 493	244 531	(322 574)	3 913 450
<i>dont exploitation</i>		<i>138 658</i>	<i>(152 574)</i>	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>105 873</i>	<i>(170 000)</i>	

Il n'existe pas de provisions pour risques et charges.

NOTE 11 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

	31/12/2016			31/12/2015
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Ventes de produits finis	-	-	-	-
Référencement	1 648 546	123 282	1 771 828	1 711 507
Royalties / Publicité / Droits d'entrée	2 461 116	-	2 461 116	2 445 926
Autres prestations	185 779	-	185 779	202 448
TOTAL	4 295 441	123 282	4 418 723	4 359 881

NOTE 12 : CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

L'entreprise bénéficie du CICE calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2016, il s'élève à 17.805 euros, comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il finance principalement les efforts en matière d'investissement.

NOTE 13 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	3 991 493	244 531	(322 574)	3 913 450
Provisions réglementées	269 507	1 200	(63 549)	207 158
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Sous-Total		245 731	(386 123)	
Amortissements		27 129	-	
TOTAL		272 860	(386 123)	
<i>dont exploitation</i>		<i>165 787</i>	<i>(152 574)</i>	
<i>dont financier</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>107 073</i>	<i>(233 549)</i>	

NOTE 14 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.

Les charges et produits exceptionnels se détaillent comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Dépréciations et provisions	170 000	105 873
Amortissements dérogatoires	63 549	1 200
Amendes et pénalités		5 627
Retour à meilleure fortune sur abandons de créances	957 084	
Divers		151 100
Opérations de capital		
Cession immobilisations incorporelles	110 000	280 000
Cession immobilisations corporelles		
Cession immobilisations financières	1 414 792	1 477 629
TOTAL	2 715 425	2 021 429

NOTE 15 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

La fiscalité latente ou différée est la suivante :

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provision réglementées		269 507	63 549	1 200		207 158
TOTAL	-	269 507	63 549	1 200	-	207 158
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement en absence d'intégration	3 183 642		136 951		3 320 593	

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2014 entre la société et ses filiales.

L'éventuelle économie d'impôt sur les sociétés et de contributions de toute nature assises sur l'impôt sur les sociétés qui résulte de l'application du régime de fiscalité de groupe est en principe définitivement acquise à la société intégrante.

Un produit d'impôt de 324.219 euros a été comptabilisé à ce titre dans les comptes de la société correspondant à la neutralisation de la charge d'impôt des filiales.

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits reportables du groupe fiscal s'élève à 450.397 euros.

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ Engagements financiers donnés

➤ *Garanties des emprunts du Groupe*

La société a signé le 16 Février 2011 une convention d'ouverture de crédit d'un montant total de 25,8 millions d'euros comportant quatre crédits amortissables.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2015, portant le crédit à un montant de 27 millions d'euros afin de permettre à la société de financer les travaux de rénovation du restaurant de sa filiale Paradis Défense SARL.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 22 décembre 2016, portant le crédit à un montant de 32.9 millions d'euros afin de permettre à la société de rembourser intégralement et par anticipation les obligations émises en 2011 et rembourser intégralement par anticipation le crédit contracté par sa filiale la SA L L GEORGE V le 23 avril 2015 auprès de la banque CIC.

- La tranche A est destinée à refinancer l'endettement moyen terme au 31 décembre 2010 et d'un montant de 11.800 milliers d'euros ;
- La tranche B d'un montant de 14.000 milliers d'euros est destinée à financer la création de nouveaux restaurants et l'acquisition de franchisés.
- La tranche B4 d'un montant de 1.200 milliers d'euros est destinée à financer les travaux du restaurant situé au centre commercial de la Défense.
- La tranche C d'un montant de 5.900 milliers d'euros est destiné à refinancer l'emprunt obligataire de 3 millions d'euros qui était rémunéré à 4 % payable annuellement et 11 % faisant l'objet d'une capitalisation.

Les emprunts sont garantis par des sûretés réelles :

- nantissement de 100 % des parts sociales détenues par La SAS LE PARADIS DU FRUIT ;
- nantissement de 100 % des actions détenues par La SAS LE PARADIS DU FRUIT ;
- cession de créances professionnelles de la SARL JANES ;
- cession de créances professionnelles de la SARL SESAME PASSION ;
- Promesses de donner en nantissement les parts sociales ou le fonds de commerce acquis.

Soit au 31/12/2016 :

Au titre de la tranche A

Nantissements des parts sociales ou actions

- nantissement de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS BASTILLE
- nantissement de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS DEFENSE
- nantissement de 100 % des parts de la SARL LH5
- nantissement de 100 % des parts de la SARL L & L W 5
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PS 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PB 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARIT 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARBLA 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARLYO 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARPROV 55

Nantissements des fonds de commerces exploités par les sociétés

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS DEFENSE situé Centre Commercial La Défense 92800 PUTEAUX..
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société LH 5 situé 1, rue Saint Honoré 75001 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société L L W 5 situé 32, avenue de Wagram 75008 PARIS.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PS 55 situé Parc Sénart 2 Local 3a Zac du carré Le Trait d'union 77127 LIEUSAIN.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PB 55 situé 1, rue des Tournelles 75004 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARIT 55 situé 30 bld des Italiens 75009 PARIS
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARBLA 55 situé au Centre commercial BLAGNAC, 2 rue Emile Zola.
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARLYO 55 situé au Centre commercial Lyon Part Dieu, 17 rue du docteur Bouchu 69003 LYON.

Au titre de la tranche B

Nantissements des parts sociales ou actions

- nantissement de 100 % des parts de la SARL BONNE NOUVELLE 55
- nantissement de 100 % des actions de la SAS PARBAT 55
- nantissement de 100 % des parts de la SARL EDEN EDEN
- nantissement de 100 % des parts de la SARL SESAME PASSION
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PIZZAS 3126
- nantissement de 100 % des actions de la SAS PARADIS CAPITOLE
- nantissement de 100 % des parts de la SARL PARADIS SAINT MICHEL

Nantissements des fonds de commerces exploités par les sociétés

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PB 55 situé 1, rue des Tournelles 75004 PARIS

- nantissement du fonds de commerce exploité par la société SESAME PASSION situé Centre Commercial Vélizy 2 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société L L W 5 situé au 32 avenue de Wagram 75008 PARIS
- Nantissement du fonds de commerce exploité par la société BONNE NOUVELLE 55 situé au Centre Commercial de Lyon Confluens (69)
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS CAPITOLE SASU situé au 10, Place du Capitole 31000 TOULOUSE
- nantissement du fonds de commerce exploité par la société PARADIS SAINT MICHEL situé au 2, Place Saint-Michel 75006 PARIS

Au titre de la tranche C

- nantissement en second rang de 100 % des parts sociales de la SARL PARADIS DEFENSE ;
- nantissement en second rang de 100 % des parts de la SARL PARIT 55
- nantissement des actions détenues de la SA L L GEORGES EN SECOND RANG

Les encours des emprunts s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) :

EMPRUNT TRANCHE A	EMPRUNT INITIAL	EN COURS 31/12/2016
SAS PARADIS DU FRUIT	3 865	788
SNC LOUZON FRERES	233	-
SARL RESTAURANT VICTOR	399	-
SARL PARADIS BOULOGNE	226	-
SARL PARADIS DEFENSE	708	171
SARL LHS	632	152
SARL LL W 5	369	89
SARL PS 55	321	77
SARL PB 55	542	131
SARL PARIT 55	1 656	399
SARL PARLYO 55	1 204	290
SARL PARPROV 55	1 024	-
SARL PARBLA 55	621	150

11 800	2 247
--------	-------

EMPRUNT TRANCHE B

SAS PARADIS DU FRUIT	750	261
SARL SEAME PASSION	750	261
SARL LL W 5	700	244
SARL PB55	400	139
SARL BONNE NOUVELLE 55	1 920	669
SAS PARBAT 55	2 400	-
SARLP PIZZA 3126	788	359
SARL PARADIS CAPITOLE	2 349	1 069
SARL PARADIS SAINT MICHEL	3 862	446

13 918	3 448
--------	-------

EMPRUNT TRANCHE B4

SARL PARADIS DEFENSE	1 200	1 200
----------------------	-------	-------

1 200	1 200
-------	-------

EMPRUNT TRANCHE C

SAS PARADIS DU FRUIT	5 900	5 900
----------------------	-------	-------

5 900	5 900
-------	-------

TOTAL DETTES STRUCTUREES	32 818	12 796
--------------------------	--------	--------

Le contrat d'emprunt fait l'objet d'un SWAP de taux depuis le 20 février 2017 pour un montant de 5.605 milliers d'euros au taux fixe de 0.275 % l'an.

Une charge financière de 182 milliers d'euros a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour la couverture SWAP.

➤ **Engagements relatifs à l'exigibilité de la dette financière**

Le contrat d'emprunt souscrit en 2011 avec la Banque Populaire comprend des covenants (évolutifs pour chaque clôture). Les covenants à respecter au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- Le ratio Leverage (Dette financière nette consolidée / EBE consolidé) doit être inférieur à 1,4
- Le ratio Gearing (Dette financière nettes consolidée / Fonds propres consolidés) doit être inférieur à 1
- Le ratio Couverture (Cash flow disponible consolidé / Service de la dette financière nette consolidée) doit être supérieur à 1,2 (à défaut, la trésorerie consolidée doit s'établir à un niveau excédent 3,5 millions d'euros)

Au 31 décembre 2016, les comptes courants ont été exclus des dettes financières car ils ne sont plus bloqués.

La non application de ces ratios entraîne la possibilité de demander le remboursement anticipé de la dette financière. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2016.

▪ **Engagements financiers reçus**

Les abandons de créances consentis à ses filiales sont accompagnés d'une clause de retour à meilleure fortune à horizon 7 ans. Les engagements financiers reçus à ce titre sont les suivants :

Engagements reçus	31/12/2016	31/12/2015
Engagements financiers		
Engagements de retour à meilleure fortune	3 888 916	4 846 000
TOTAL	3 888 916	4 846 000

▪ **Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière**

Compte tenu de la taille des effectifs, du turnover et de l'ancienneté moyenne des salariés de la société, cette information n'est pas jugée significative.

▪ **Autres engagements**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 17 : EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2016 s'élève à 19 personnes, contre 19 personnes pour l'exercice 2015.

NOTE 18 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2016 aux organes de direction de la société consolidante à raison de leurs fonctions dans les sociétés du groupe n'est pas indiqué car il reviendrait à communiquer le montant des rémunérations individuelles.

NOTE 19 : CONSOLIDATION DES COMPTES

La société Paradis du Fruit S.A.S est la société mère qui établit des comptes consolidés.